

## EVOLUTION DE LA CERTIFICATION : « SANS BPA, SANS PHENOLS AJOUTES »



L'Ineris a fait évoluer le référentiel de certification « Sans BPA Sans phénols ajoutés » attribuée aux fabricants, transformateurs et utilisateurs de papiers thermiques. Cette certification garantit l'absence de BPA, BPS, BPF et de 12 autres composés phénoliques dans les papiers thermiques utilisés principalement comme tickets de caisse et reçus de paiement.



### LES ENJEUX DE LA CERTIFICATION

Les tickets de caisses et reçus de paiement mais aussi les cartes de parking, les tickets de file d'attente, les étiquettes adhésives de pesée et bien d'autres produits sont fabriqués à partir de papiers thermiques. Ces papiers sont dits thermiques car ils sont imprégnés d'un mélange thermosensible composé de révélateurs, d'activateurs et de leuco-colorants. L'imprimante thermique chauffe le papier localement sur la face revêtue du mélange thermosensible et induit la réaction entre le révélateur et le leuco colorant ce qui permet de relever les caractères d'écriture. Le bisphénol A, dit « BPA » et ses substituts jouent le rôle de révélateurs dans ce mélange. Depuis 2016, le BPA est identifié comme substance extrêmement préoccupante (SVHC) et est avéré toxique pour la reproduction. En 2017 il est classé comme perturbateur endocrinien pour l'environnement et la santé humaine, c'est-à-dire qu'il est susceptible d'altérer les fonctions des systèmes hormonaux et d'induire des effets nocifs sur la santé d'un organisme vivant intact, de ses descendants ou sous-populations. Le BPA est finalement ajouté à la liste des substances candidates à l'annexe XIV « Liste d'autorisation » du règlement REACH (art 59.1, REACH). Il est progressivement retiré puis interdit des procédés industriels et des articles de consommation courante tel qu'imposé par règlement UE N° 321/2011 de la Commission du 1<sup>er</sup> avril 2011 concernant l'interdiction de fabriquer et d'importer des matériaux et objets en matière plastique destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.

Au 2 janvier 2020, les papiers thermiques contenant plus de 0,02 % de BPA seront interdits de mise sur le marché en Europe (entrée 66, annexe XVII, Reach). Dans les papiers thermiques, le BPA est substitué notamment par d'autres bisphénols tels que le bisphénol S (BPS) et le bisphénol F (BPF) dont l'innocuité n'est pas prouvée. Les BPS et BPF sont en cours d'évaluation par l'Agence européenne des produits chimiques.

**Pour ces raisons, fidèle à ses objectifs d'être précurseur sur les risques et présent sur les risques émergents, l'Ineris fait évoluer sa certification garantissant l'absence de quinze composés phénoliques dans les papiers thermiques. L'Ineris est le seul organisme à proposer une telle démarche.**

## LA CERTIFICATION CONSOLIDÉE : LA NOUVELLE DEMARCHE

Le nouveau référentiel fait suite à la certification pionnière mise en place par l’Ineris en 2017, à la demande du Ministère de la transition énergétique et des solidarités. Cette certification délivrée par l’Ineris est basée sur le volontariat pour encourager les sociétés allant au-delà des obligations réglementaires. Aujourd’hui cette certification concerne aussi les transformateurs (usines de découpe et d’impression de papier conformément au cahier des charges des clients) en plus des fabricants de papiers et des utilisateurs. Ces nouvelles règles de certification recouvrent ainsi toute la chaîne de fabrication/distribution des papiers thermiques et permet un partage des obligations par tous les maillons. Les règles du référentiel sont adaptées pour répondre aux besoins de chaque partie prenante sur la base d’analyses d’échantillons de papier thermiques et d’audit. A l’issue de cette évaluation, l’Ineris attribue un certificat au fabricant, un certificat et un numéro d’identification au transformateur et un droit d’usage de marque à l’utilisateur.

Les utilisateurs qui ont renouvelé leur confiance en 2019 :



Commerçants autrement

Les transformateurs pionniers de la certification :

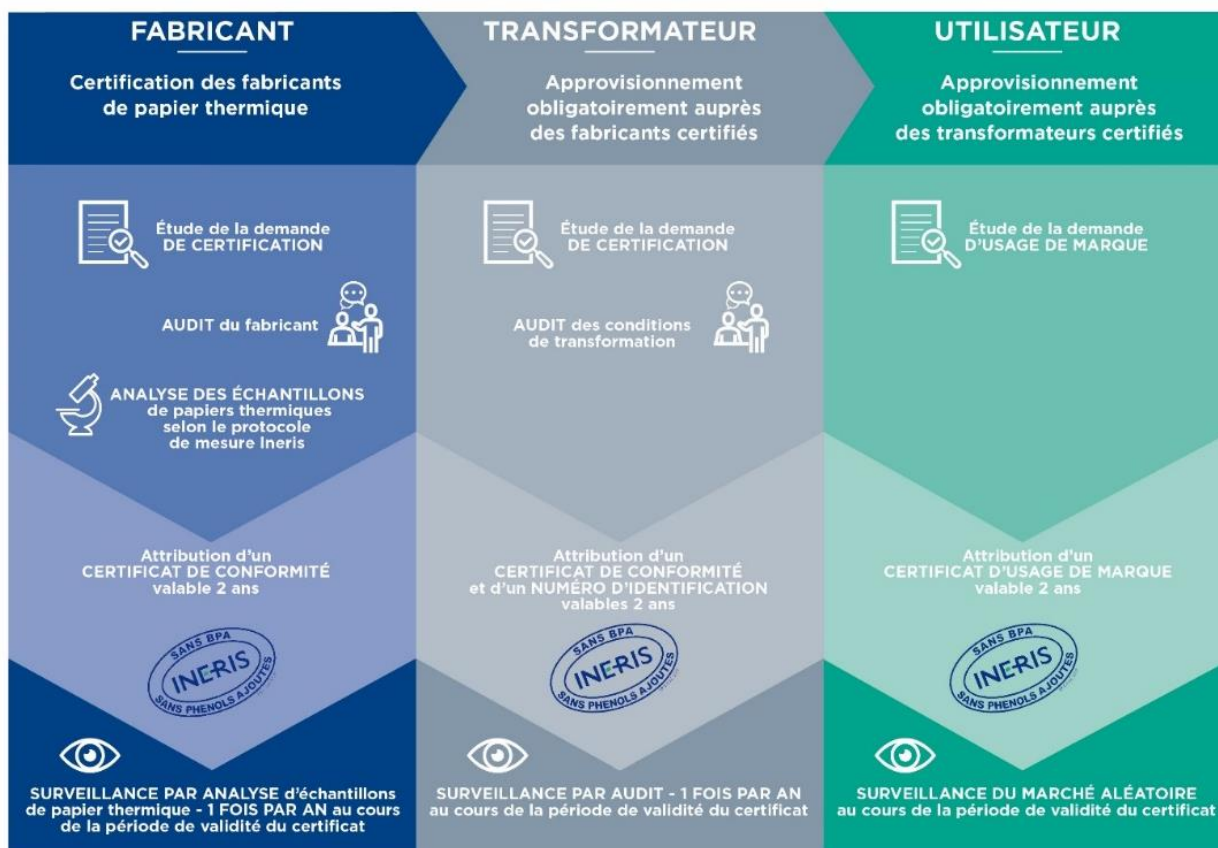


schades

R+S GROUP

ICONEX™

La liste des sociétés certifiées est tenue à jour sur la page internet associée à la certification :  
<https://prestations.ineris.fr/fr/certification/produits-chimiques-dangereux/papiers-thermiques-certifies-sans-phenols-ajoutes>



**Mots-clés :** Certification, perturbateurs endocriniens, SVHC, reprotoxique, expertise, papiers thermiques, sécurité des personnes, sécurité des travailleurs, substances chimiques, BPA, BPS, BPF.

Contact presse : Karine Grimault  
 06.49.33.49.60 – [karine.grimault@ineris.fr](mailto:karine.grimault@ineris.fr)